



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 24-01-2025 /

Dossier complet le : 29-01-2025 /

N° d'enregistrement : 000810/KK P

1 Intitulé du projet

Dragage des passes d'entrée et de sortie du Port de Cannes Marina, située dans le cours d'eau de l'ancienne Siagne à Mandelieu-la-Napoule, Alpes Maritimes (06)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CTIM PORT CANNES MARINA

Raison sociale

SDC Le Port p/o FONCIA AD IMMOBILIER

N° SIRET

01982162800013

Type de société (SA, SCI...)

Syndicats

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

TRONCIN

Prénom(s)

Geraldine

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
25. Extraction de minéraux	par dragage marin ou fluvial., 25A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet a pour objectif de rétablir un tirant d'eau d'environ -2m NGF de profondeur maximum au niveau des 2 passes d'entrée et sortie du Port prive de Cannes Marina, nécessaire a son exploitation.

Pour répondre a cette exigence, il est prévu un dragage d'environ 1000m³ reparté entre les deux passes (cf. annexe 2), estimé a partir d'un relevé bathymétrique. La quantité précise de matériaux dragués sera affinée suite a la bathymétrie réalisée avant travaux au premier trimestre 2025, mais ne dépassera pas 1500m³. En effet, les précipitations hivernales 2024 et 2025 sont susceptibles d'avoir apporté des matériaux supplémentaires.

Pour effectuer cette opération, 3 a 4 semaines maximum de travaux seront nécessaires (comprenant l'installation et le repli du chantier) pour un montant d'environ 300 000 € HT. Ces travaux se dérouleront des obtention des autorisations réglementaires, après la période hivernale, entre avril et juin 2025 (juillet maximum), afin d'éviter la période des pluies et la fréquentation estivale sur le plan d'eau (août).

A noter, le Port prive de Cannes Marina est situé au niveau du bras mort de l'ancienne Siagne.

4.2 Objectifs du projet

Ces travaux ont pour objectif de garantir le passage en toute sécurité des navires au niveau des passes d'entrée et sortie du Port de Cannes Marina, en assurant un tirant d'eau de -2m NGF de profondeur conformément au tirant d'eau des navires présents au sein du Port. En effet, ce port de plus de 1700 places accueille des navires de 6 a 12m de long pour un tirant d'eau maximal de 1.5m de profondeur (<https://www.leportdecannesmarina.com/>).

Or, la dernière bathymétrie réalisée met en évidence plusieurs zones d'atterrissement dont certaines atteignent 80cm de profondeur (cf. annexe). Ces atterrissements se sont formés naturellement par l'arrivée de matériaux dragués de l'amont vers l'aval par le cours d'eau de la Siagne, notamment lors d'événement tempétueux, qui s'accumulent sur cette zone où le courant est plus faible.

La bathymétrie des fonds n'est donc aujourd'hui plus suffisante pour permettre le passage des bateaux en toute sécurité au niveau de chacune des passes d'entrée et sortie, menaçant ainsi l'exploitation portuaire sur le très court terme. A noter, les deux bassins de navigation du port sont indépendantes l'une de l'autre, d'où la nécessité de réaliser le dragage au niveau des deux

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'intervention sera réalisée de jour, par voie maritime et terrestre. Elle se déroulera en trois étapes :

- 1 : L'extraction de matériaux pourra se faire avec une pelle à bras long environ positionnée sur les voies de circulation présentes le long des quais du Port, ou sur une barge maritime présente au sein de l'enceinte portuaire, au centre de la passe d'entrée. Le curage sera réalisé sur une superficie d'environ 6000m², répartie en 3 zones, pour un volume extrait compris entre 1000 et 1500m³ au total permettant ainsi d'atteindre au maximum -2m de profondeur au centre du chenal de navigation. Le sable sera par la suite déposé et transporté dans une benne étanche pour être acheminé jusqu'au bac de décantation.
- 2 : Le sable dragué dans la journée sera par la suite laissé pendant 24h à 48h sur la zone de stockage étanche pour permettre le ressuyage complet des matériaux ; Ce bac sera constitué d'éléments préfabriqués et couvrira environ 50 à 60 m² de surface au sol sur 1,5m de haut environ. Il sera étanche afin d'éviter la contamination contenue dans les sédiments prélevés au sein de l'aire réservée à l'installation de chantier.
- 3 : Le sable ressuyé ainsi que les eaux de ressuyage seront évacuées par camion benne (voie terrestre) vers les installations agréées de stockage des déchets appropriées et conformes aux réglementations en vigueur.

Afin de garantir la sécurité pendant toute la durée de l'intervention, il sera effectué :

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Une fois les travaux finalisés, il n'y aura aucune modification de l'environnement immédiat. Toutes les installations chantier (algeco + bac de décantation) seront démontées, et les zones chantiers nettoyées. Des constats d'huissier seront établis avant et après le chantier, afin de garantir la remise en état des zones chantier. La bathymétrie obtenue grâce aux travaux au niveau de l'anse d'entrée et sortie du port, permettra de rétablir la bonne navigabilité au niveau des deux passes d'entrée et sortie et ainsi l'exploitation portuaire. L'augmentation de la profondeur au niveau des passes d'entrée permettra d'améliorer également la circulation de l'eau et donc le renouvellement du plan d'eau dans les bassins portuaires.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation environnementale au titre de la nomenclature IOTA (R214-1 du CE, rubrique 4.1.3.0). Le maître d'ouvrage va solliciter une demande d'autorisation temporaire (art. R. 214-23 à R. 214-25 du CE).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale impactée par le dépôt/ ressuyage des matériaux	60

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 150 Voie : Allée Calypso

Lieu-dit :

Localité : 150 Allée Calypso 06210 Mandelieu-la-Napoule

Code postal : 06210 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 6°56'11"E Lat. : 43°32'4"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Mandelieu : Modification n°4 approuvée par délibération du conseil municipal du 13-04-15

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La zone la plus proche est située à 1.5 km en amont de la zone de curage. La mise en place d'un filet MES contiendra les matières en suspension dans l'enceinte portuaire, il n'y aura donc pas d'influence sur la zone ZNIEFF. D'autant que le courant liguro-provençal dissipe les apports de la Siagne vers l'ouest de l'embouchure et donc dans le sens opposé de la zone ZNIEFF.
En zone de montagne ?	☐	☒	Neant
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Neant
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	La Commune de Mandelieu-la-Napoule
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Neant

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Neant
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Neant
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La zone humide la plus proche est la Siagne située entre 400 et 500m du lieu de l'opération. L'ancienne Siagne se jette dans la zone humide suivante : ID : 06CEN103 Nom : La Siagne
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Mandelieu est concernée par un plan de prévention des risques "inondation" et "feu de forêt" approuvés. Cette commune n'est pas concernée par un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Ils sont approuvés : - PPR feu de forêt approuvé depuis le 27 juillet 2021 - PPR inondation approuvé depuis le 05-10-2021
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Neant
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La ZRE la plus proche est située à environ 20km au Nord-Est : le Loup aval (ZRE_ESU2018)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Neant
Dans un site inscrit ?	☒	☐	L'opération est située au sein du site inscrit suivant : Code DIREN 93106051 Nom : Bande côtière de Nice à Théoule Date de la procédure 10/10/1974

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 en mer le plus proche est "FR9301573 - Baie et cap d'Antibes - iles de Lerins" situe a 6,5km, et le site Natura 2000 terrestre present a proximite est "FR9301628 - Esterel" situe a 4km. En vue du confinement de l'operation, il n'y aura pas d'influence sur ces sites Natura 2000
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classe le plus proche se situe a 1km de l'operation. Le site concerne est le suivant : Code DIREN : 93C00002 Nom : Massif de l'Esterel Oriental Date de la procedure : 03/01/1996

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Neant
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Neant
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet a notamment pour objectif d'evacuer le surplus de materiaux (analyse en annexe facultative 1) au niveau des anses de sorties et d'entree du port (estime a 1 000m3 lors du dernier releve bathymetrique). Ces materiaux seront evacues vers des centres de traitement agrees. L'impact potentiel est donc nul.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Neant
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Neant

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Neant. Il n'y a pas de prelevement particulier realise, hors fonctionnement de la base vie. L'operation de necessite pas d'eau. Seuls les agents presents (environ 5) utiliseront les equipements d'alimentation en eau potable / assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	- Perturbation temporairement des habitats sableux mais ils seront rapidement recolonises considerant la faible duree du chantier. - Prelevement potentiel des especes presentes dans la zone de curage mais la reaction de fuites des poissons causee par l'activite du chantier limitera le risque de prelevement. Une verification qu'aucune espece ne sera
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Considerant la distance importante vis-a-vis des sites Natura 2000 (4km minimum) et l'aspect confine de l'operation, il n'y aura pas d'incidence sur les habitats et especes ayant justifies la designation des sites.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Neant
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Neant
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	L'augmentation de la profondeur, permettra indirectement de reduire le risque inondation, notamment en evitant la creation d'embacles sur les zones d'atterrissements qui pourraient induire des debordements en cas de fortes pluies.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	La mise en place des filets MES et l'evacuation des materiaux preleves vers des centres agrees permet de limiter des pollutions potentielles.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Neant

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Des déplacements sont prévus par voie terrestre et maritime pour : - l'installation et le repli du chantier ; - l'évacuation des matériaux. Ces déplacements seront réduits considérant la faible quantité à évacuer et le curage très localisé.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Seul l'emploi des engins chantier pourra entraîner une source de bruit, mais pendant la phase travaux uniquement. Il est prévu 1 à 2 navires et 2 engins sur partie terrestre (nombre d'engins limité)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Neant
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Neant
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Neant
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Neant
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Neant
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Neant. Le chantier se déroulera de jour, il n'y aura donc pas d'émission lumineuse.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Neant
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Neant. Les seuls rejets atmosphériques seront les gaz d'échappement des engins de chantier en phase travaux. Le nombre d'engins reste limité (environ 4).
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Neant. La fourniture de carburant pour les engins chantier se fera dans une zone étanche et adaptée.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Neant. Les sediments seront disposes sur une zone etanche.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Les sediments seront evacues vers des centres de traitement agrees
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Neant
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Pendant la phase chantier la navigation des navires de plaisance sera limtee sur la zone de chantier (enceinte portuaire). Apres les travaux, cette operation a pour objectif de faciliter et maintenir la navigation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les analyses de sédiments ont été réalisées sur plusieurs saisons et années (2022, 2023 et 2024), confirmant ainsi une concentration en cuivre supérieure au seuil N2 au niveau des zones de prélèvement (cf. annexe). Pour autant, considérant l'aspect confiné de l'opération, combinée à la mise en place d'un filet MES, l'impact sur l'environnement reste limité au sein de l'enceinte portuaire, comme c'est le cas actuellement. Il n'y a donc pas de modification de l'environnement vis-à-vis de l'état initial.

Pour la partie espèce, le cours d'eau (ancienne Siagne) dans lequel se rejette le port, n'est pas classé liste 1 "poisson". À ce jour, il n'a jamais été recensé d'espèces (dont civelle et blennie fluviatile) lors des précédents curages de l'ancienne Siagne. C'est pourquoi conformément avec

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'évitement : La période de chantier choisie (printemps) permet d'éviter :
o la période de forte fréquentation du plan d'eau par les navires (juillet/août), la zone n'étant pas fréquentée par les baigneurs ;
o la période propice à la montaison des civelles (pendant l'hiver et de nuit principalement) même si cette espèce n'a pas été recensée à ce jour dans l'ancienne Siagne.
La durée du chantier relativement courte permet de limiter l'impact des nuisances sonores sur l'environnement.

Mesure de réduction spécifique à ce chantier :

- Campagnes d'information auprès des acteurs locaux avant et pendant les travaux pour éviter les conflits d'usage
- Veille météorologique auprès de Météo France et report du début ou interruption de l'opération en cas de météo défavorable pour limiter les risques de pollution ;
- Réduction de la turbidité :
 - o Mise en place d'un filet anti-Matière En Suspension (MES)
 - o Adaptation des cadences de dragages en fonction du contrôle visuel de la turbidité
- En cas de pollution : plan d'intervention établi par l'entreprise

Par ailleurs, le maître d'œuvre veillera à faire respecter les bonnes pratiques de travaux en

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'est pas de nature à faire l'objet d'une évaluation environnementale. En effet, le projet va seulement avoir pour effet le curage des passes du port, il n'y a pas de modification de la nature de l'existant. D'autre part, le curage concerne une quantité et surface limitée (1500m³ extraits sur 6000m² d'emprise) et confine dans l'enceinte portuaire uniquement, notamment grâce à l'installation d'un filet anti-MES et l'évacuation des matériaux vers des centres agréés. De plus, il se situe à une distance importante de toutes les zones à enjeux écologiques, dont les sites Natura 2000 (à plus de 4km). Il n'y a donc aucune influence du projet sur les habitats et espèces ayant justifié la désignation des sites (tortue caouanne, grand dauphin, posidonie ...). Et bien qu'aucune espèce protégée n'a été recensée à ce jour dans le secteur, la période et la

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom TRONCIN

Prénom Geraldine

Qualité du signataire Directrice de l'Agence « Le Cabinet FONCIA AD »

À Nice

Fait le 16-01-2025 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)